

**OBJET : Ratio promu-promouvable FPT 2024 -LDG**

Membres en exercice : **26**  
Membres présents : 14  
Membres ayant donné procuration : **4**  
Votes contre : 0  
Votes pour : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle du foyer de DEMU sous la présidence de **Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : Thierry FRENOT

Membres présents ou représentés : DUFFAU Jean-Claude, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, BACQUE Aline, LABURTHE Joël, DAVID Christian (pouvoir à Claude VETTOR), NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, (Pouvoir à Claude SAINT-LANNES), SAINT-LANNES Claude, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent (Pouvoir à Philippe SAUQUES), CASTERA Guy, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, BARSACQ Franck, DUPUY Alain, MAURAS Marie-Claude (Pouvoir à Pascal TROTTA).

Délibération

Le conseil syndical du SETA donne pouvoir à l'unanimité au Président de :

- Consulter le comité social territorial du Gers pour les lignes de gestion ainsi définies
- Mettre en œuvre au sein du syndicat ces lignes directrices de gestion dès que possible
- De définir le ratio promu/promouvables de 60% de tous les grades

Fait et délibéré le jour, mois et an susdit  
Le Président,  
Philippe SAUQUES

